

2022-2023

### Coupe U18 Jean Olivier

42 groupes constitués

- Niveau 1 (U18 D1, D2 et D3 – phase 2)
    - 20 groupes
  - Niveau 2 (U18 D4, U17 et U16 – phase 2)
    - 22 groupes
- ⇒ Les divisions de référence des équipes sont précisées en annexe du PV de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins du 15/12/2022

Les équipes encore qualifiées en Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 sont exemptées de la première phase. Elles ne pourront intégrer la compétition au plus tard au stade des 32es de finale sous réserve d'être éliminées à l'issue du prochain tour de Coupes Pays de la Loire U17 ou U19 prévus au cours du mois de janvier 2023. A défaut, elles ne pourront plus être intégrées en Coupe U18 Jean Olivier.

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

U18	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale
Niveau 1	20	20	7*	15*	64
Niveau 2	22	22	0*		

Le calcul de meilleur deuxième s'effectuera dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

*\*Le nombre de meilleurs deuxièmes qualifiés (issus premièrement du niveau 1 puis en second du niveau 2) sera augmenté d'autant d'unités que nécessaire pour avoir 64 qualifiés et ce suivant le nombre d'équipes exemptes à ce jour qui ne seront pas intégrées en Coupe U18 Jean Olivier, soit au maximum 22 meilleurs deuxièmes supplémentaires.*

### Coupe U15 INTERSPORT

52 groupes constitués

- Niveau 1 (U15 D1, D2, D3)
    - 20 groupes
  - Niveau 2 (U15 D4, D5 et U14)
    - 32 groupes
- ⇒ Les divisions de référence des équipes sont précisées en annexe du PV de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins du 15/12/2022

Les équipes qualifiées pour les 32es de finale seront déterminées comme suit :

U15	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Exempts	32es de finale
Niveau 1	20	20	12	0	64
Niveau 2	32	32	0	0	

Le calcul de meilleur deuxième s'effectuera dans les dispositions prévues au Règlement de la compétition.

### Dispositions communes

#### Tirs au but (article 5.1.2.e)

*En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire y compris en première phase sous forme de groupes, les équipes en présence seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutés dans les conditions réglementaires. Aucune prolongation ne sera disputée.*

La séance de tirs au but pourra éventuellement départager les équipes en cas d'égalité de points à l'issue de la phase suivant les dispositions de l'article 5.2. f) du règlement de la compétition.

## **Forfait**

Article 5.2 e) du Règlement

*En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe sont prévues, toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé.*

## **Frais d'arbitre**

En cas de désignation d'arbitre officiel, **les frais d'arbitrage sont à la charge uniquement du club recevant.**

## **Arrêté municipal, impraticabilité ou indisponibilité d'installation**

En cas d'arrêté municipal et/ou d'impraticabilité de terrain ou d'indisponibilité de l'installation du club recevant, il pourra être procédé à l'inversion des rencontres.

## **Équipes supérieures**

- Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (Article 167 des Règlements Généraux)
- Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 matchs de championnat avec des équipes supérieures.

## **Qualifications et participations des joueurs**

### **Coupe U18 Jean Olivier**

- o Les conditions de participation des joueurs à la Coupe U18 JEAN OLIVIER sont celles qui régissent l'équipe U18, ou U17 ou U16 engagée dans son championnat.
- o Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.
- o Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U18 ou U17.
- o Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

### **Coupe U15 INTERSPORT**

- o Les conditions de participation des joueurs à la Coupe U15 INTERSPORT sont celles qui régissent l'équipe U15, ou U14 engagée dans son championnat.
- o Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.
- o Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14.
- o Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer, sans limitation de nombre, dans les conditions suivantes à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

## **Important : Accès FMI (Feuille de match informatisée)**

Pour des raisons informatiques, les numéros d'équipe affichés peuvent être différents de ceux indiqués en championnat notamment pour les équipes U16 et U17 participant à la Coupe U18 Jean Olivier, et les équipes U14 participant à la Coupe U15 Intersport.

**De même, il est nécessaire de paramétrer et cocher des accès FMI spécifiques (via Footclubs) pour les équipes U14, U16 et U17 dans ces coupes.**

## **Dates de matchs remis**

Les rencontres qui seraient éventuellement reportées, notamment pour des motifs d'intempéries, seront fixées par ordre calendaire, le samedi 11 février puis le samedi 18 février 2023.

**Le règlement complet est consultable sur [foot44.fff.fr](http://foot44.fff.fr) => Rubrique « District » puis « Statuts et Règlements »**